

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE D'YVRÉ L'ÉVÊQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 14 septembre 2026

DATE D'AFFICHAGE

Le 14 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un septembre à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur JUIGNÉ Mickaël, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS : Mickaël JUIGNÉ, Annie BLONZ, Louis MASSARD, Marie CHEVALIER, Jérôme DELISLE, Gaël PARISOT, Sabine CHÉENNE, Aube Catherine OWCZAREK, Emmanuel RUEZ, Paul DAVOY, Thomas LEROI, Flavie LEPERDRIEL, Mélanie BARDONNAUD, Damien GENTILHOMME, Diane HARICOT, Jean-Philippe GUYON, Damienne FLEURY, Fanny PIRA, Christian POIRIER, Mélanie BOCQUENET, Bertrand MUCHERY, André LE ROUX, Sophie REIGNIER.

EXCUSÉS : Sylvie LAUTRU (pouvoir à Paul DAVOY), Julien LAUTRU (pouvoir à Jérôme DELISLE), Mélanie DÉCOSSE (pouvoir à Mickaël JUIGNÉ), Pierre CASTILLON (pouvoir à Jean-Philippe GUYON)

ABSENTS :

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Objet : ATC France : avenant à la convention portant mise à disposition d'un terrain

Rapporteur : André LE ROUX

Par convention signée le 26 juin 2019, la commune a consenti à la société ATC France le droit d'occuper une surface de 180m² sous la référence cadastrale ZT – parcelle n°25 située LE BOIS DE CREUX 72530 YVRE L'EVEQUE.

ATC France souhaite modifier certaines dispositions de la convention, sur 2 points :

- Le délai de résiliation anticipée de la convention par l'une des parties, qui passe de 24 mois à 36 mois
- Le délai de réponse d'ATC pour exercer son droit de préférence en cas de souhaite de la commune de vendre la parcelle, qui passe de 1 mois à 2 mois.

Au vu de ces éléments, il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver les modifications sollicitées
- Et d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention du 26 juin 2019 figurant en annexe.

VOTANTS : 27

POUR : 27

CONTRE :

0

ABSTENTION : 0

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 23 septembre 2026

Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité et de sa transmission en Préfecture ce jour

Secrétaire de séance

Louis MASSARD



Monsieur Le Maire,

Mickaël JUIGNÉ

